1791

TENTATION

DU CURÉ DE SOMMERVIEU

SUR LES BORDS DU FLEUVE

DE BABYLONE,

OU L'ANTI-CATHOLIQUE démasqué par lui-même.

MENTITA EST INIQUITAS SIBI (1).

Guerin chan. Secr. de l'Ev.

A JERSEY.

1791.

66-727

Case FRC Suppl. 37

TENTATION

DU CURÉ DE SOMMERVIEU

SUR LES BORDS DU FLEUVE DE BABYLONE,

OU L'ANTI-CATHOLIQUE démasqué par lui-même.

MENTITA EST INIQUITAS SIBI (1).

En ce tems-là le curé de Sommervieu fut conduit sur les bords du fleuve de Babylone pour y être tenté par le diable. Après qu'il eut pleuré quarante

(1) Le curé de Sommervieu refusa d'abord de prêter le ferment ; à cette occasion, il prononça, du ton le plus pathétique, un discours dont le texte étoit SUPER FLUMINA BABYLONIS ; qui fit verser des larmes à ses paroissiens. Mais, à-peu-près 40 jours après, il le prêta, & débita pour lors, en vrai charlatan, son Antidote contre la bulle du pape, qui n'est qu'une collection de citations qui prouvent évidemment contre lui, & une imbécille déclamation contre le clergé, ce qui ne fit qu'exciter l'indignation de tous les hon-

jours & quarante nuits, il fut accablé de douleur. Or, l'esprit tentateur s'étant approché de lui, il lui dit : Humble serviteur de Dieu, quelle pénitence faites-vous au milieu de ces noires solitudes ? quel crime avez-vous commis ? A ces mots, il se réveille comme d'un profond assoupissement : c'est la voix d'un ange, se dit-il à lui-même, qui se fait entendre au fond de ces antres obscurs, où nul mortel n'avoit peut-être pénétré avant moi. Il lève sa tête, ouvre ses paupières appesanties par le chagrin, pour envisager le consolateur ; mais sa tristesse redouble, & il retombe le visage contre terre. Trois fois il fit effort pour se lever, trois fois ses efforts furent vains : il ne laisse appercevoir qu'une prunelle mourante, toute trempée de larmes. Il veut parler, mais à peine peut-il arracher de son cœur un seul soupir. L'ange de ténèbres s'en approche de plus près ; il essaye de le re-

---

nêtes gens de sa paroisse. Les paroles que je lui mets à la bouche, dans cet ouvrage, sont extraites mot pour mot de son premier discours; & celles dont le diable se sert, pour le tenter, sont tirées de son second, aussi bien que celles dont il se sert lui-même après la tentation.

lever, mais inutilement; un froid mortel avoit glacé tous ses membres. Il veut le rassurer, il le sollicite, il le presse de lui déclarer le motif d'une douleur si profonde.

Que demandez-vous, lui dit-il d'un air de bonté? je peux tout; je suis le maître de tous les empires, & les hommes, soumis à mes ordres, s'empressent d'exécuter mes volontés. Parlez & je vous accorderai autant que vous demanderez. — Hélas!..... la religion!..... faut-il!..... oui la religion attaquée, cette religion qui faisoit tout notre bonheur (1). — Vous vous trompez, reprit l'esprit tentateur; la religion est conservée; on ne veut que la réformer, & lorsqu'elle aura passé par le creuset de vos représentans qui refondent tous les abus, elle en sortira toute belle & sans tache. — Oui, il est vrai, il fut un tems où j'applaudissois à cette liberté naissante, qui devoit renverser les abus & faire renaître parmi nous le règne de la justice & de la paix. Hélas! ces heureuses espérances se sont évanouies comme l'éclair. La plus affreuse

(1) Premier Discours.

licence a succédé à cette précieuse liberté, & nous ne pouvons plus répondre que par nos gémissemens & nos larmes. In salicibus in medio ejus suspendimus organa nostra (1).

Rassurez-vous, reprend l'esprit tentateur, avec ce ton de confiance qui sied si bien aux puissances infernales; vous ne faites qu'obéir aux puissances temporelles suivant le précepte de Jesus Christ, & vous tremblez. Déjà vous avez résisté aux trompeuses insinuations des évêques de France; vous avez aperçu les motifs d'intérêt qui les faisoient agir. Margré leurs menaces, vous avez cru demeurer tranquille, & sur l'assurance de l'assemblée nationale..... (2). Arrêtez..... arrêtez, cruel! vous r'ouvrez mes plaies encore toutes saignantes. Le coup étoit bien porté; il falloit les décrier, les diffamer ces ministres, attaquer & leurs mœurs & leur doctrine, pour les dépouiller plus impunément: & nous pourrions encore applaudir à notre aviliſſement! Peut-elle cette même puissance civile

(1) Premier Discours.
(2) Second Discours.

détruire, augmenter les évêchés, réunir les cures, ſans la participation de la puiſſance eccléſiaſtique ? Peut-elle enlever au miniſtre une partie du troupeau qui lui eſt confié, pour en donner l'adminiſtration à un autre ſans le conſentement de l'égliſe ? Peut-elle dis-je, leur en ſubſtituer d'autres qui n'auront aucune miſſion, aucun pouvoir légal de la part de l'égliſe pour exercer leurs fonctions ? (1).

A ces mots le tentateur ſe décourage, il ſe croit vaincu ; mais en même-tems il redouble d'efforts. Il s'agite, il ſe tourmente, il veut répondre, mais les raiſons lui manquent, ſa théologie étoit aux abois. Jamais il n'avoit ſu diſtinguer la puiſſance civile avec la puiſſance ſpirituelle. Cependant il diſſimule ſon trouble, & du ton le plus impoſant : Quelques millions de moins, dit-il, les annates abolies, les diſpenſes retirées à la cour de Rome, ces canaux qui y tranſportoient tout votre or fermés pour toujours, ne ſont-ce pas là les odieux motifs de votre indignation (2).

---

(1) Premier Diſcours.
(2) Second Diſcours.

— Ah ! ceſſez de calomnier mes intentions, dit le curé en ſoupirant. Soyez attentif; je veux vous inſtruire. Peut-elle donc, cette même puiſſance, ſouſtraire à l'autorité légitime du chef de l'égliſe des évêques qui doivent tenir de lui leur miſſion apoſtolique? & à l'autorité des évêques des prêtres, des curés qui ne doivent s'ingérer dans leurs fonctions qu'après avoir reçu leur miſſion de ces mêmes évêques. Agir dans le ſens des décrets, c'eſt bouleverſer toute la hiérarchie eccléſiaſtique, toute la diſcipline de l'égliſe; en un mot, oſerai-je le dire ? c'eſt nous préparer un ſchiſme ; & dans ce comble de malheur, on voudroit encore nous obliger à manifeſter une joie dont nous ſommes, hélas, bien éloignés. Quomodo cantabimus canticum Domini in terrâ alienâ ? (1)

Le pieux paſteur crut qu'il alloit convertir l'apôtre des enfers. Mais ce diſcours ne fit qu'exciter ſon indignation davantage ; car les démons ſont ennemis de la vérité, comme la lumière eſt ennemie des ténèbres. Les preuves les

(1) Premier Diſcours.

plus claires les révoltent ; & pour les perſuader, il faudroit, comme eux, ſubſtituer la ruſe aux raiſonnemens, ce que fit en ce moment notre démon. Il ſe ſaiſit auſſi-tôt du pieux perſonnage, l'enlève de ſa ſolitude, le tranſporte au milieu des airs, lui fait parcourir, avec la rapidité de l'éclair, des bois, des mers, des plaines immenſes ; ils arrivent ſur les bords de la France. Il le place ſur la plus haute montagne des Alpes, & là il lui fait admirer ce beau royaume ſi fier de ſa liberté, ce peuple courageux, dont la démarche fière & majeſtueuſe annonce le maître de l'univers qui fait donner des loix aux tyrans, & mettre les ſouverains dans les fers.

Regardez, lui dit-il d'un ton impérieux & qui en impoſe aux ames timides, de tous les royaumes du monde, celui-ci m'eſt le plus attaché ; auſſi je lui accorde ma protection toute entière. Ici je donne des loix ; là je raſſemble & diviſe des bataillons. Ici je nomme des magiſtrats ; là je fabrique en impromptu de nouveaux miniſtres pour la religion. Il alloit continuer, lorſque le bon prêtre s'écria : Qu'apperçois-je ? Oh ciel !.... quel ſpectacle !

je friſſonne d'horreur ; mes ſens ſont glacés. — Quoi ! des provinces entières enſanglantées, d'innocentes victimes périſſant ſous le glaive d'un peuple égaré, trompé ! Voilà donc le triſte ſpectacle que préſente aux regards de l'europe étonnée le plus bel empire du monde chrétien. Eh ! comment, dans ces douloureux momens, pouvoir applaudir à de pareilles horreurs. Ce ſont nos crimes, n'en doutons pas, qui nous méritent de la part de Dieu une ſi terrible vengeance. C'eſt ſon bras qui s'appeſantit ſur nous, & veut nous punir de notre infidélité à ſon égard. (1).

A ce pieux diſcours le démon jette ſur lui un regard d'indignation. Quoi ! ſe dit-il à lui-même, je trouverai plus de réſiſtance dans un ſimple curé que je n'en ai éprouvé de la part de quatre évêques ! Il le tranſporte de nouveau ſur le lieu de l'Aſſemblée nationale. Là il lui fait remarquer l'ordre admirable des ſéances, le calme qui y règne, toute la bonne foi des Mart.... des Gre....., des Lam..., &c. &c. la douceur naturelle de Bar...., les ap-

(1) Premier Diſcours.

plaudiſſemens

plaudiſſemens SILENCIEUX des galeries payées pour empêcher d'entendre la vérité. Il lui fait voir tous nos inviolables chargés de tout l'or & l'argent de la France, depuis le plus fameux d'entre eux, juſqu'à celui qui rampe dans la pouſſière ; depuis le grand Th..... juſqu'au petit Del..... Le même ſort vous attend, lui dit-il, ſi en vous proſternant devant moi vous m'adorez. Je demande peu de vous, & ſi vous m'obéiſſez, vous recevrez beaucoup ; prononcez le ſerment civique, & les dons de la fortune ſeront à vous : évêchés, cures, penſions, ASSIGNATS, vous choiſirez.

La tentation étoit violente, & tout autre que le curé de Sommervieu eût ſuccombé. Mais non. Il ſe rappelle l'auguſte religion dont il eſt le miniſtre, les engagemens qu'il a pris avec ſon Dieu, les devoirs ſacrés que lui impoſe ſa qualité de paſteur, &, comme un autre St Pierre, il ſe jette entre les bras de ſon Dieu. — Soutiens-moi, ô mon Dieu, dans ces momens d'abattement & de douleur ; ranime mon courage, & que ce ſoit celui d'un héros chrétien. Quoi ! j'irois pour un vil intérêt abjurer l'évangile, renon-

cer aux plus saintes maximes de cette religion auguste que nous professons tous, être parjure à mon Dieu ! Ah ! plutôt ma main se dessécher à l'instant, ma langue s'attacher à mon palais, que de le prononcer, ce serment fatal, dans le sens qu'on l'exige (1).

Défiez-vous de vos forces, pasteur intrépide. Vous volez le premier au combat, mais paroîtrez-vous le premier sur la breche ? Prenez garde de vous attirer le même reproche que le Sauveur fit à ses disciples : « Vous n'avez pu veiller une heure avec moi ; le danger approche & vous prenez la fuite ». En effet, satan rassemble autour de ce bon pasteur tous les dangers auxquels l'expose sa résistance : il lui fait voir une populace furibonde, prête à l'égorger, des milliers de bayonnettes qui couvrent la France, qui vont le percer. Il lui fait voir d'un côté l'exil, la persécution & la mort pour prix de sa vertu ; de l'autre, des honneurs, des louanges prodiguées, des triomphes même érigés pour les apostats. A cette vue, le héros de la religion pâlit, il recule d'horreur. A quoi va-t-il se

(1) Premier Discours.

déterminer? à souffrir mille morts plutôt que de jurer : point du tout. La vie, la vie, s'écrie-t-il : je veux ma tranquillité. Les 1200 livres seront-elles bien payées? Oui, lui répond l'ange séducteur ; je m'en rends caution. — Eh bien, je jure.

Aussi-tôt l'apôtre des enfers, fier de sa victoire, retourne vers le séjour ténébreux. A son arrivée, les portes de l'abîme s'ouvrent avec fracas ; un peuple immense court au-devant de lui ; tous s'empressent de célébrer son triomphe, & jamais conquérant, ni aucun évêque constitutionel ne fut reçu avec plus de pompe. Il marche, il avance au milieu des applaudissemens & des cris de joie. Etant arrivé, tous l'entourent ; il impose silence ; il déploie un long & large papier : c'étoit la liste de tous les jureurs de France. Tous s'empressent d'écouter. D'abord paroissent sur la scène quatre évêques : la troupe noire marqua son mécontentement de ne pouvoir en compter davantage. Ensuite vinrent les curés, à la tête desquels se trouvent Gervais ; ce nom fit renaître la gaieté sur les visages ; en suite Hébert, curé de saint Michel de Vaucelles de Caen. Aussi-

tôt une voix s'écria : Je lui céderai ma place sous les pieds de son patron. Ensuite vinrent en foule l'ingrat Ménand, le fade Mouland, l'étourdi Biet, le malfaisant Coustey. A ce mot, les cris de joie redoublèrent. Tous se demandèrent : « Sa langue va-t-elle s'attacher à son palais, son bras se dessécher, & son sang couler jusqu'à » la dernière goute ? » Ensuite viennent Delauney, Lécuyer, Jouet, Paysant, Débaudre, Quelloque, Géfroy, le Tual, Colleville, & une infinité d'autres aussi mépriſables que ces derniers. A chaque mot, nouveaux transports, nouvelles acclamations de joie. Cent fois l'on impose silence, & cent fois la lecture est interrompue. Enfin, l'apôtre du mensonge ayant terminé sa lecture, dit : Vous pourriez livrer vos cœurs à la joie, si la victoire étoit complette : de nouvelles inquiétudes plus alarmantes se présentent ; nous avons encore tout à craindre de la part de nos ennemis, ils redoublent d'efforts, & peut-être, dans ce moment, les deux tiers de la liste ont rétracté leur serment. Deux brefs du pape leur ont fait peur ; moi-même j'en suis découragé : je ne sais quelle ruse opposer à cet arme

meurtrière, ſous laquelle nous avons plus de cent fois ſuccombé. L'affaire eſt miſe en délibération; on diſcute, on examine; chacun dit ſon avis. L'un veut que le pape & ſa bulle ſoient brûlés: on lui fait remarquer que cette conduite ne feroit qu'exciter l'indignation des adverſaires, & que la victoire en deviendroit plus difficile: la motion eſt rejettée. L'autre demande qu'on livre l'un & l'autre à un ſouverain mépris; on lui obſerve que demeurer dans l'inaction, lorſque l'ennemi provoque le combat, c'eſt déjà s'avouer vaincu. Enfin un troiſième, plus ingénieux que les autres, prend la parole & dit: Je connois la légéreté du peuple français, ſon amour pour la nouveauté, ſa confiance dans ſes charlatans; préparons un Antidote nouveau qui le préſerve des foudres de Rome, & guériſſe les bleſſures que le bref à déjà faites. A ces mots, tout le ſéjour infernal retentit des acclamations de joie: on recueille les voix par aſſis & levés, & la motion eſt décrétée. Auſſi-tôt toute la pharmacie des enfers eſt employée pour la nouvelle fabrique. Impoſtures, menſonges, calomnies, médiſances, libelles diffamatoires, citations fauſſes, mau-

vaiſes interprétations, tout entre dans la compoſition, excepté la vérité. L'ouvrage étant achevé, chacun s'empreſſe d'applaudir & d'admirer. A qui va-t-on en confier la diſtribution ? nouvel embarras. D'abord on jette les yeux ſur le curé de Vaucelles de Caen : mais il étoit réſervé pour renverſer les autels du vrai Dieu (1). On ſonge également au ſieur Gervais, mais il étoit trop connu, & l'on n'avoit plus de confiance en lui, depuis que ſes deux grandes baſes avoient été renverſées. Il falloit un perſonnage obſcur, & qui n'eût pas encore paru ſur la ſcène : tous donnent leur voix pour le curé de Sommervieu. Déjà il porte ſur ſon front le caractère auguſte de délégué des enfers ; ce n'eſt plus ce miniſtre qui, comme un autre Jérémie, gémiſſoit ſur les malheurs de Sion : c'eſt un Déce, un Dioclétien, un Julien l'apoſtat qui ſe déchaîne avec fureur contre les oints du Seigneur. A peine a-t-il reçu ſa miſſion du prince

(1) Hebert, curé de Vaucelles de Caen, a briſé lui-même les pierres ſacrées des égliſes INTERDITES, ſans doute pour rappeller la religion à ſon état primitif, lorſqu'il n'y avoit pas encore d'égliſes de bâties.

des démons, qu'il embouche la trompette qui annonce la nouveauté, rassemble autour de lui un nombre prodigieux de spectateurs de tout état, de toute secte, de toute religion, & là, d'une contenance ferme, les yeux fixes, d'un front audacieux, d'un ton imposant; il annonce sans préambule, sans la forme ordinaire (1), un Antidote contre le prétendu bref du pape. — Elle va donc paroître, s'écrie-t-il brusquement, cette bulle du pape dont on vous berce depuis si long-tems. La foudre est lancée, & va, dit-on, nous écraser.... Si cette nouvelle arme semble vous intimider, elle est tirée du même arsénal, cet arsénal de l'orgueil & de la cupidité anti-ecclésiastique..... Dans ce moment où les ennemis de notre bonheur vont redoubler leurs efforts pour alarmer de nouveau vos consciences, & vont publier à cet effet le bref du saint père, je dois vous prémunir contre une vaine terreur, & j'aimerois mieux voir couler tout mon sang que de vous tromper, sur-tout dans une af-

(1) Sans dire PAR PERMISSION DES MAGISTRATS.

faire qui intéreſſeroit votre ſalut (1). C'eſt ainſi qu'après un long galimathias il cite maint textes qui prouvent tout le contraire de ce qu'il veut prouver, ſans s'en appercevoir ; &, après avoir prouvé par l'hiſtoire eccléſiaſtique que le clergé avoit le droit de faire les élections, & que le peuple devoit rendre témoignage du ſujet, il crie victoire, & il conclut : donc une aſſemblée de juifs, de proteſtans, de déiſtes & d'athées, a ſeule le droit de faire les élections ; donc c'eſt la diſcipline de l'égliſe primitive ; donc les eccléſiaſtiques qui refuſent de reconnoître la loi qui l'ordonne, ſont des réfractaires, & tandis qu'il tire toutes ces concluſions, il diſtribue ſon antidote à droite & à gauche. Les municipalités, les diſtricts, les départemens, en font grandes proviſions, & chacun en prend forte doſe. Au milieu du zèle qui le tranſporte, il s'arrête avec étonnement ; il diſtingue dans la foule un homme dont la figure noble & majeſtueuſe, mais ſans fierté, repréſentoit un de ces apôtres du vieux tems.

(1) Second Diſcours.

C'étoit

C'étoit un catholique-romain qui, toujours fermement attaché à la religion de ſes pères, n'avoit pas encore été atteint du poiſon de l'erreur. A cette vue le nouvel Eſculape treſſaille; la rougeur de ſon front décèle le trouble de ſon ame. Le catholique approche; il reçoit une portion de cet antidote nouveau, l'examine avant de s'en ſervir. Il en extrait une parcelle, la laiſſe tomber dans le creuſet brûlant de la vérité; mais il n'en ſort qu'une fumée noire qui exhale une odeur infecte plus de vingt lieues aux environs. Voyez, dit-il à la multitude, ſi l'excommunication eſt une arme nouvelle. Reconnoiſſez l'impoſture. On lit, dans ſaint Paul, l'excommunication de l'inceſtueux de Corinthe; or, ſaint Paul exiſtoit il y a plus de dix-ſept cents ans, & l'on ne rougit pas de vous peindre l'excommunication comme une arme nouvelle, tirée de l'orgueil & de la cupidité. Enſuite il adreſſe la parole au prêtre apoſtat: Ils ne ſont donc plus ces momens de conſternation où vous nous annonciez, d'une voix plaintive, la décadence de la religion, l'aviliſſement de ſes miniſtres, la perſécution, le ſchiſme & la mort. Que vous paroiſ-

ſiez alors avoir de zèle pour la défenſe de la religion ! Vous l'auriez ſoutenue au prix de votre ſang. « Ah plutôt, » diſiez-vous, ô mon Dieu, ma lan- » gue s'attacher à mon palais, que de » prononcer ce ſerment fatal ! » Peut-on mieux repréſenter le catholique ? Mais le perſonnage n'a pas duré long-tems.

Bientôt, nouveau Luther, vous vous déclarez ouvertement l'ennemi de l'égliſe & de la religion. Vous prêchez la réforme avec la même opiniâtreté. Moins éloquent cependant, infiniment moins ſéduiſant que lui, vous tenez le même langage. Inſulter au pape, mépriſer les évêques, changer les dogmes de l'égliſe, n'eſt-ce pas là ce que faiſoit Luther ? Mais mille fois plus criminel, plus hypocrite, plus ſcélérat que lui, vous aviez juré ſolennellement que vous n'en vouliez rien faire.

Aujourd'hui, ſemblable à ces empyriques dangereux qui diſtribuent au peuple, ſelon qu'ils y trouvent leur avantage, des remèdes ou des poiſons, abuſent à leur gré de ſa ſimplicité. C'eſt ainſi que, ſous le nom d'Antidote, vous nous préſentez un poiſon mal compoſé, facile à reconnoître, un poi-

ſon ſi groſſier, qu'il ne peut être dangereux que pour des hommes déjà ſcélérats, ou profondément ignorans.

Vous nous dénoncez le pape & les évêques, qui ſont nos juges & nos maîtres dans la foi, comme des impoſteurs intéreſſés à nous tromper. Rappellez-vous donc votre premier diſcours, comme vous en parliez avec reſpect, comme vous gémiſſiez ſur leur aviliſſement. « Vos miniſtres, diſiez-» vous, d'un ton larmoyant, vos paſ-» teurs écraſés, avilis ſous le poids des » calomnies les plus ſanglantes ! » Et aujourd'hui vous ne rougiſſez pas d'être non-ſeulement l'inventeur, mais encore le vil écho de ces infâmes calomnies. Eſt-ce donc la cupidité qui leur fait abandonner le traitement qui leur eſt conſervé pour obéir à la voix de leur conſcience ? Eſt-ce la cupidité qui les force de s'exiler pour conſerver une vie ſi précieuſe à leur troupeau ? Eſt-ce la cupidité qui les force de s'expoſer à la mort, pour ne pas abandonner le précieux dépôt de la foi qui leur a été confié par Jeſus-Chriſt lui-même ? Voilà tous les avantages qu'ils retirent de leur conduite actuelle. Croira-t-on qu'on veuille être

perſécuté pour défendre l'erreur, le menſonge ? Lequel de vous, qui êtes bien payé pour ſoutenir un ſyſtême nouveau, ou de celui qui s'expoſe à mille morts pour nous enſeigner ce qui nous a toujours été enſeigné, mérite notre confiance ? lequel eſt devenu le miniſtre de la cupidité ? Soyez de bonne foi, & jugez vous-mêmes. Non, ce n'eſt pas là ce qui fait la difficulté ; ce n'eſt pas là ce que vous nous avez dit dans votre premier diſcours. « La religion » attaquée ; oui, mes enfans, & nous » ne pouvons plus nous le diſſi- » muler ».

Aujourd'hui vous ſoutenez qu'elle eſt conſervée, & cependant les choſes n'ont pas changé ; au contraire le mal ne fait qu'augmenter, d'où je conclus que vous êtes néceſſairement un impoſteur ; la preuve en eſt bien claire. Voici comme je raiſonne. Ou vous avez prêché la vérité dans votre premier diſcours, ou vous ne l'avez pas prêchée. Si vous l'avez prêchée, vous êtes un impoſteur dans votre dernier : au contraire, ſi ce dernier eſt vrai, je conclus pareillement & je dis que vous êtes un impoſteur dans le premier. Et qui que vous ſoyez, charlatan, mar-

chand d'antidote, & tout ce que vous voudrez être, je n'ai plus de confiance en vous : je prens votre antidote & je le jette au feu.

Pardon de ma vivacité ; ne vous fâchez pas. J'aurois dû remarquer que vous vous étiez rendu caution de la vétité de ce que vous dites. J'ai conclu qu'un de vos deux discours étoit faux, enseignoit le mensonge & l'erreur, parce qu'ils étoient contraires l'un à l'autre ; je me rétracte & j'avoue mon tort. Je conclus au contraire qu'ils sont vrais tous deux ; car je me souviens que dans votre premier vous desiriez voir couler votre sang jusqu'à la dernière goute, pour prouver que le fatal serment étoit contraire à la religion ; donc vous disiez la vérité. Dans votre dernier vous desirez de le voir couler encore de même, pour prouver qu'on doit le prêter en conscience ; donc vous avez encore dit la vérité ; donc vos deux discours, qui prêchent une doctrine toute opposée, sont vrais, car s'ils n'étoient pas vrais, vous ne feriez pas le sacrifice de votre sang si volontiers.

Laissons cependant là vos deux discours. Je veux faire la paix avec vous,

pour parler de tous les textes que vous nous citez ſans les entendre. Je ne veux pas dire que vous les interprétez mal, parce que j'aime à vous ſuppoſer de la bonne foi. Quoi ! vous tremblez ; raſſurez-vous : il ſeroit trop long de les répéter tous. Je ne ferai que relever ceux dont vous tirez le plus grand avantage. Voulez-vous parler de l'ordination de St Mathias ? je vais vous dire comme elle ſe fit. Je vois Pierre qui préſide au milieu des diſciples aſſemblés. Il parle en maître, & ſans prendre le conſentement de perſonne, il marque les qualités que doit avoir celui qu'on va élire pour remplacer le perfide Judas. Il faut qu'il ait été témoin de la réſurrection de Jeſus-Chriſt. Voilà donc Pierre le vicaire de Jeſus-Chriſt, qui a la principale influence dans l'aſſemblée. De qui étoit-elle compoſée cette aſſemblée ? Des onze apôtres qui repréſentoient tous les évêques, des ſoixante-douze diſciples qui repréſentoient tous les prêtres. Voilà donc tout le clergé de ce tems-là qui fait l'élection d'un nouvel évêque. Mais le reſte de l'aſſemblée, de qui étoit-il compoſé ? Des ſaintes femmes qui

avoient ſuivi Jeſus-Chriſt, & de quelques fidèles nouvellement convertis. Je ne vois pas un ſeul juif, pas un ſeul ſaducéen, pas un ſeul ſcribe, pas un ſeul phariſien voter dans cette aſſemblée. Si vous voulez rappeller ces ſortes d'élections primitives, commencez donc par y appeller le clergé en corps, par en chaſſer les juifs, les proteſtans, les turcs & tous les mahométans, & généralement tous les ennemis de la religion, qui ne manqueront pas de la détruire, en lui nommant des miniſtres ignorans ou corrompus, comme nous en avons déjà la triſte expérience.

Origène, que vous appellez à votre ſecours, va mieux nous inſtruire encore. « Outre le choix de Dieu, nous » dit-il, la préſence du peuple eſt » requiſe ». Ici il faut diſtinguer deux choſes : le choix du ſujet & la préſence du peuple. Par qui le choix eſt-il fait ? Par Dieu, ſuivant Origène, c'eſt-à-dire, par le clergé inſpiré de Dieu, ſeul organe de la divinité, puiſque c'eſt à lui que Jeſus-Chriſt a dit : « Je ſerai avec vous juſqu'à la con» ſommation des ſiècles » : ce qu'il n'a jamais dit à vos électeurs. Enſuite

Origène vous dit que la préſence du peuple eſt requiſe, mais il ne dit pas qu'elle eſt néceſſaire. Et par qui eſt-elle requiſe ? par le clergé ; & vous avez tort d'en faire un droit qui appartienne au peuple, puiſque ce n'eſt pas lui qui fait le choix, mais Dieu. Vous allez peut-être demander pourquoi ſa préſence eſt-elle requiſe, puiſque le choix ne lui appartient pas ? Ecoutez Origène, il va encore vous inſtruire. « C'eſt afin que tous ſoient » aſſurés que celui que l'on élit pour » le ſacerdoce eſt le plus excellent » entre tout le peuple,.... & qu'il ne » reſte aucun ſcrupule ». Voilà pourquoi ſa préſence eſt requiſe. C'eſt pour rendre un bon témoignage du ſujet, afin qu'il ſoit admis, & pour le rejetter s'il n'eſt pas le plus docte & le plus éminent en vertu. Voilà la diſcipline qui s'obſervoit alors, & qui s'obſerve encore aujourd'hui, puiſque l'on demande encore le conſentement du peuple par la publication des bans, afin que perſonne ne puiſſe y revenir, & qu'il ne reſte aucun ſcrupule. C'eſt donc toujours le clergé & jamais le peuple qui fait l'élection. Le pape St Corneille, que vous citez, ne fut-il

fut-il pas élu par seize évêques qui se trouvèrent à Rome, & le peuple qui étoit présent ne fit que donner son approbation. Dites-nous qu'est-ce que tout cela a de commun avec les assemblées électorales, telles qu'on les a organisées. Le concile d'Ancire & de Sardique est encore dans les mêmes principes. Eusèbe & St. Basile qui lui succéda au Siège de Césarée, furent encore élus de la même manière, puisque votre historien dit que les évêques, les moines, le sénat & tout le peuple concoururent à son élection, c'est-à-dire que tout le clergé y concourut pour faire le choix, & le peuple pour approuver. Voulez-vous mille preuves de la même façon? c'est encore vous qui allez me les fournir. « Valère, » évêque d'Hyppone, dit votre histo- » rien, desirant avoir St. Augustin pour » successeur, déclare son intention » aux évêques qui se trouvèrent pré- » sens par hasard, à tout le clergé & » à tout le peuple d'Hyppone ». Si Valère eût cru que l'élection appartenoit seulement au peuple, il n'auroit pas déclaré son intention au clergé, mais au peuple; & si le peuple eût cru qu'à lui seul appartenoit l'élection,

il n'auroit pas demandé au clergé que St. Auguſtin fût élu, mais il en auroit fait l'élection lui-même. Je peux donc conclure avec raiſon que dans les premiers ſiècles de l'égliſe le clergé ſeul avoit le droit de faire les élections, & que par prudence il appeloit le peuple pour élire un ſujet qui fût de ſon goût. En voulez-vous encore une preuve bien claire ? c'eſt encore vous qui allez la donner. Périgène fut élu évêque de Patras par l'évêque de Corinthe, mais le peuple ne voulut point le recevoir, & il revint à Corinthe. Si le peuple avoit concouru à ſon élection, il ne l'auroit pas refuſé ; donc il ne fut pas élu par le peuple.

Abandonnez donc toutes ces preuves, pour vous en tenir aux conciles ; ils feront mieux votre affaire. Le 3e. concile de Carthage jette un grand jour ſur les élections de ce tems-là, car il n'en dit pas un mot ; mais il parle de l'ordination & des précautions qu'il faut apporter avant d'ordonner un ſujet. Il veut qu'il ſoit éprouvé par le témoignage des évêques & du peuple, même après l'élection qui en auroit été faite ; à moins que vous ne diſiez que le mot ordination veut dire la

même choſe que le mot élection, & vous ſeriez encore aſſez méchant pour dire que c'étoit la manière de parler de ce tems-là ; car vous connoiſſez ſi bien l'antiquité, que vous devriez faire un traité d'hiſtoire ſainte pour amuſer les bonnes femmes de votre village, & leur faire oublier toutes vos ridicules aventures (1).

Cependant le concile d'Orléans ſait très-bien diſtinguer entre ces deux mots, lorſqu'après avoir marqué que l'évêque ſera conſacré par le métropolitain & ſes comprovinciaux, il ajoute : « Suivant l'élection du clergé » & du peuple ». Le même concile ordonne qu'on ne donnera point au peuple un évêque qu'il refuſe. Si l'élection eût appartenu au peuple, il

(1) Le curé de Sommervieu a fait mettre une femme de ſa paroiſſe en priſon, lui imputant d'avoir dit qu'il mériteroit être brûlé dans ſa maiſon ; pour avoir prêché le pour & le contre. Enſuite il a fait rendre un décret par ſa municipalité, qui ordonne à toutes les femmes de ſe taire ſur ſon compte, comme s'il croyoit qu'il eſt impoſſible d'en dire du bien. On en a rit comme d'un fou qui jetteroit une petite pierre dans la mer, pour en empêcher le flux & reflux.

auroit toujours nommé un évêque de son goût, & le concile n'auroit pas fait une pareille défense.

Retournez donc encore une fois à M. Fleury ; choisissez de nouveau tous les passages qui favorisent votre opinion, retranchez tout ce qui peut y être contraire ; changez les mots & le sens des phrases, interprétez d'une manière toute contraire ce qu'il dit, faites-lui dire ce qu'il n'a jamais avancé, & toujours il sera vrai que votre opinion n'est pas la sienne. Il n'en sera pas moins également certain que vous pensez même tout le contraire de ce que vous dites, que vous ne tenez ce langage que pour dérober aux yeux des hommes ignorans la honte dont vous vous êtes couvert en vous parjurant. Mais déchirons tout-à-fait le voile qui vous couvre ; faisons entendre jusqu'aux quatre coins du monde la voix de votre auteur. Ce n'est pas un système nouveau qu'il défend, c'est l'histoire des six premiers siècles qu'il raconte. « Le choix des évêques se faisoit par » les évêques les plus voisins, de l'a- » vis du clergé & du peuple de l'é- » glise vacante, c'est-à-dire par tous » ceux qui pouvoient mieux connoître

„ le beſoin de cette égliſe. Le mé-
„ tropolitain s'y rendoit avec tous
„ les comprovinciaux. On conſultoit
„ le clergé non de la cathédrale ſeu-
„ lement, mais de tout le diocèſe.
„ On conſultoit les moines, les ma-
„ giſtrats, le peuple, mais les évêques
„ décidoient..... Voilà la promotion
„ des évêques, telle que vous l'avez
„ vue dans les ſix premiers ſiècles,
„ & vous la verrez à-peu-près ſem-
„ blable pendant les quatre ſuivans „.
FLEURY, Diſc. 11.

Vous voyez que ce n'eſt pas le peuple qui fait le choix des évêques, mais tous les évêques les plus voiſins, que le reſte du clergé n'avoit pas voix délibérative, mais que l'on prenoit ſon avis avec celui du peuple de l'égliſe vacante, & qu'enſuite les évêques décidoient. Ce paſſage de M. Fleury eſt clair; il ne peut laiſſer aucun doute. Sur tous ceux que vous avez cités, ils diſent tous la même choſe. Cet auteur étoit trop honnête homme, pour dire tantôt d'une façon & tantôt d'une autre.

Quelle différence de ces élections à celles d'aujourd'hui! Le clergé & le peuple en ſont exclus. Ce ſont des

électeurs qui les font ; encore quels électeurs ? On n'exige pas même qu'ils soient catholiques & de bonnes mœurs, qu'ils soient amis de la religion, qu'ils connoissent la capacité du sujet & le besoin des peuples. C'est une futilité de dire que parmis les électeurs, il se trouve des membres du clergé ; il peut fort bien ne pas s'y en trouver. Aucune loi ne dit qu'il y aura tant de membres du clergé. D'ailleurs ils y seront appelés comme citoyens actifs seulement ; & à leur defaut l'élection aura lieu. Sont-ce là les élections primitives ? Ensuite, pour étayer votre systême qui croule de toutes parts, vous nous citez, comme loi de l'église, un de ses plus grands abus. Oui, nous l'accordons ; des seigneurs protestans nommoient souvent des sujets méritans, mais ce droit ne leur venoit que des seigneurs catholiques, qui eux-mêmes le tenoient de l'église, & non pas en leur qualité de citoyen actif. « Presque toujours, dites-vous, des » étrangers de provinces éloignées, » souvent sans expérience & sans ca- » pacité, venoient conduire un trou- » peau dont ils ne connoissoient ni » les mœurs, ni les usages ». Mais Fau...., qu'on a élu évêque du Cal...., ,

d'où les électeurs le connoiſſoient-ils ? Ne vient-il pas d'une province éloignée ? Connoiſſoit-il nos mœurs & nos uſages ? Et vous dites encore que l'on réforme les abus. Ceſſez de nous tromper, & convenez qu'ils ſe multiplient.

Il ſemble que vous ayez été payé pour traveſtir M. Fleury d'un bout à l'autre. A vous entendre, c'eſt un héréſiarque qui prêche le presbytéraniſme avec la même audace que vous prêchez la réforme. « L'évêque ne faiſoit rien d'important, ſans le conſeil des prêtres »..... voilà ce qu'il dit. L'A. N. dit au contraire : « L'évêque ne fera rien ſans le conſentement des prêtres ». Allez apprendre votre langue, & vous verrez que conſeil & conſentement ne ſont pas la même choſe. Un conſeil laiſſe la liberté d'agir ou de ne pas agir. Le conſentement entraîne la contrainte. Voilà donc l'évêque aſſervi à de ſimples prêtres, puiſqu'il ne peut agir ſans leur conſentement. Ce n'eſt donc pas lui qui gouverne l'égliſe de Dieu, ſuivant le pouvoir qu'il en a reçu, mais les ſimples prêtres qui lui ſont ſoumis comme inférieurs.

Toutes ces raiſons vous ennuient ; elles ſont accablantes, je le ſens. Il en réſulte pour vous une grande confuſion ; mais vous n'êtes pas digne de pitié. Ce ſont vos malheureux paroiſſiens que je plains, parce que vous les conduiſez dans l'erreur, & que vous profitez de leur ignorance pour les égarer. C'eſt pourquoi je vais continuer de répandre la vérité ſur les faits que vous racontez.

Il eſt étonnant que vous demandiez où ſont les bulles du pape qui doivent confirmer les élections, après avoir rapporté, d'après M. Fleury, de quelle manière ſe faiſoient ces ſortes de confirmations. Liſez de nouveau l'élection de Saint Pierre d'Alexandrie, vous verrez que le pape Saint Damaſe lui écrivit des lettres de communion ; &, en parcourant l'hiſtoire, vous verrez que ces lettres, dans la ſuite, furent appellées bulles, à cauſe d'une boule à laquelle elles étoient jointes. Les formalités ont pu changer, mais l'égliſe ſeule avoit le droit de les changer. Au ſurplus, vous êtes votre juge ; vous avez déjà prononcé votre condamnation dans votre premier diſcours en diſant : " Peut-elle ſouſtraire à l'autorité

„ torité légitime.... &c. „ Enſuite vous affirmez.

Mais que diriez-vous d'un homme qui en plein midi crieroit à tout le monde il fait nuit ? Sans doute vous diriez, c'eſt un fourbe, un menteur ; il rêve, ou il est fou. Eh bien, ce menteur, c'eſt vous. Vous voyez évidemment que les élections ſe ſont toujours faites par le clergé, & que le peuple donnoit ſon conſentement, que le pape confirmoit ſes élections, par ſes lettres en réponſe au nouvel évêque. Tous les paſſages que vous avez cités le prouvent ; enſuite vous vous écriez : Les élections n'appartiennent pas au clergé, mais au peuple, & le pape n'a pas le droit de les confirmer. Donc la conſtitution ne renverſe pas l'ordre de l'égliſe. Cette contradiction avec vous-même ſe répète à chaque page. Vous aſſurez avec ce ton qui ne convient qu'à la vérité que les papes eux-mêmes furent pendant très-long-tems à la nomination du peuple. Mais le clergé en fut-il exclus ? non, ſans doute, puiſque le dictionnaire hiſtorique, que vous citez, dit que le peuple & le clergé les éliſoient d'abord.

Pourquoi taire la vérité, & en imposer aux ignorans?

Vous voulez ensuite que la puissance civile ait droit de détruire des métropoles, de réunir des évêchés, des cures, &c.; & vous avancez malicieusement que le concile de Calcédoine l'a reconnu. Vous n'avez jamais lu ce concile; en voilà la preuve. Si vous l'aviez lu, vous auriez vu que l'empereur Marcien a reconnu positivement qu'il ne lui appartenoit point de déterminer le nombre & les divisions des métropoles, que l'empereur Théodose, le jeune, avoit érigé l'évêché de Betyre en métropole, y avoit joint un démembrement de la métropole de Phénicie, & que le métropolitain s'opposa fortement à cette usurpation. Marcien, successeur de Théodose, porta lui-même cette affaire au concile de Calcédoine, & demanda si elle devoit être examinée sur la pragmatique du prince, ou sur les saints canons. Tous les Pères du concile répondirent: SERVENTUR CANONES. On demanda ensuite si la bulle du prince avoit donné quelque droit au nouveau métropolitain. Le concile répondit: aucun; mais que, par égard pour l'empereur, on lui laisseroit

l'honneur du nom, mais point de droit; point de juriſdiction. C'eſt ainſi que la ville de Calcédoine fut auſſi érigée en métropole par le concile, & non par l'empéreur. Les princes ſont ſi peu en droit de faire ces ſortes de changemens, que Childebert, en 539, ayant voulut faire ériger un évêché à Melun, échoua dans ſon projet, parce que le métropolitain de Sens s'y oppoſa. Sigebert, en 573, ayant fait la même tentative pour Châteaudun, ne put y réuſſir par la réſtance d'un concile de Paris. Les nouvelles tentatives du même prince pour créer un évêché à Tonnerre & Château-Selle en Poitou, demeurèrent ſans ſuccès, les évêques s'y étant opposés, dit Grégoire de Tours, Ch. 3. Van-Spen dit poſitivement que les évêchés ont toujours été érigés par l'autorité eccléſiaſtique, Tom. V. pag. 437.

Dans le canon 17 du Concile de Calcédoine, qu'eſt-il ordonné ? Que ſi quelque nouvelle cité eſt établie par la puiſſance de l'empereur, l'ordre des paroiſſes eccléſiaſtiques ſuivra la forme du gouvernement politique. Qui eſt-ce qui fait cette loi ? C'eſt le concile & non l'empereur. Dans

quel cas la fait-il ? Dans celui où une nouvelle cité eſt établie. Qu'allez-vous conclure de-là ? S'agit-il aujourd'hui d'une cité nouvellement établie ? Encore ce ſeroit à l'égliſe à marquer comment la diviſion des paroiſſes ſeroit faite, puiſqu'elle eſt en poſſeſſion de le faire, d'après le concile que vous citez.

« Il ſeroit facile de prouver, dites-» vous, que depuis long-tems le gou-» vernement demande au clergé cette » réforme » (1). Citez-nous un ſeul cahier qui ait jamais dit, il y a trop d'évêques, il faut en retrancher les deux tiers ; nos paſteurs, que nous chériſſons, ſont en trop grand nombre, il faut en renvoyer la moitié ; nos prêtres ſont trop inſtruits, il faut en faire qui ſoient ignorans ; ils avoient trop de religion, il faut les chaſſer, les perſécuter, les condamner au ſilence, & les remplacer par des gens ſans mœurs, ſans religion, hébétés par le vin, conſumés de débauche. Citez-nous un ſeul cahier qui ait dit, nous voulons nommer aux cures, aux évê-

(1) Second Diſcours.

chés, & ravir ce droit à l'égliſe; nous voulons que ce temple auguſte, que la piété de nos ancêtres avoit élevé à grands frais, ſoit détruit, renverſé, ou qu'il devienne une ſynagogue de juifs, un temple de proteſtans, ou une ſalle d'opéra: & vous oſez dire que le gouvernement demandoit cette réforme depuis long-tems. Avez-vous bien compris ce que vous dites? Si vous l'avez compris, prenez garde que le ſeigneur n'appeſantiſſe ſon bras ſur vous & ſur tous ceux qui ſont ligués contre lui.

Vous pourſuivez en invectives contre les miniſtres des autels. Ces imbécilles déclamations vous conviennent bien. « C'eſt bien plutôt, dites-vous, les » bénéfices que les offices que l'on re- » grette » (1). Cette penſée eſt digne d'un lâche jureur. Vous êtes exempt de regretter le vôtre: l'apoſtaſie & le parjure vous l'ont aſſuré. Mais pouvez-vous faire le même reproche à des hommes qui ſacrifient tout aux intérêts de leur conſcience, qui ſe livrent eux-mêmes à la perſécution, au ban-

(2) Second Diſcours.

niſſement, à la violence, à la mort? Enfin pour prouver que l'A. N. a le droit de dépoſer tous les évêques de France, vous nous citez le concile de Tolède, qui menace de dépoſition les évêques qui auront violé les ſermens de fidélité prêtés aux princes, & aujourd'hui on dépoſe les évêques pour être fidèles à ces mêmes ſermens. Voyez la différence. C'eſt le concile qui les dépoſoit, & aujourd'hui c'eſt une aſſemblée de laïcs : ceci eſt encore contre vous. Enſuite vous avancez gratuitement que St. Jean Chryſoſtôme avoit dépoſé de ſa propre autorité pluſieurs évêques, & les remplaçoit. Au lieu de nous dire qu'il le faiſoit de ſa propre autorité, vous auriez dû nous dire qu'il ne faiſoit qu'appliquer la peine décernée par l'égliſe contre les coupables, & uſer du pouvoir que les conciles lui avoient donné. Vous auriez dû nous mettre au fait de l'hiſtoire, & nous apprendre que le premier ſoin de St. Jean Chryſoſtôme fut de déraciner cet abus qui s'étoit introduit parmi les eccléſiaſtiques, de vivre avec des vierges qu'ils traitoient de ſœurs adoptives ou agapètes, c'eſt-à-dire bien-aimées. Ah ! bon paſteur,

ſaint prêtre, ſi St. Jean Chryſoſtôme revenoit avec toute ſon autorité, que deviendroient vos trois agapètes, & vous, à quelle pénitence ſeriez-vous condamné ?

« Suppoſons, ajoutez-vous, que la » dépoſition des miniſtres rebelles à » la loi ne pût ſe faire que dans un » concile, comment ſeroit-il com- » poſé ? des évêques de France ? mais » ils ſont preſque tous réfractaires. Ils » ſeroient donc juges & parties dans » leur propre cauſe » (1). Voilà un argument plein de bon ſens ; on peut en tirer mille avantages. D'abord il fait voir juſqu'à quelle extravagance la raiſon en délire peut ſe porter, les dangers auxquels expoſe une mauvaiſe logique, tous les défauts d'une argumentation vicieuſe ; & pour le mettre dans tout ſon jour, je vais le mettre en deux mots que voici. Les évêques aſſemblés en concile jugent la cauſe de la religion ; donc ils ſont juges dans leur propre cauſe. A cet argument on peut en joindre un autre auſſi concluant. Les juges de diſtrict jugent la

(1) Second Diſcours.

cauſe de Pierre ; donc ils ſont juges dans leur propre cauſe. Cette manière de raiſonner n'a rien de révoltant. Puiſque les évêques d'un concile qui jugent une cauſe eccléſiaſtique ſont juges dans leur propre cauſe, on peut dire également que les juges de diſtrict qui jugent une cauſe civile, ſont juges dans leur propre cauſe : quelle abſurdité !

Que voulez-vous donc que l'on admire en vous, ſi l'on n'y rencontre ni la ſcience d'un maître, ni la bonne foi d'un guide, ni la vérité qui doit être la baſe de ſes principes ? Falloit-il vous faire connoître à tout l'univers comme un homme infecté des poiſons impurs de l'incrédulité, auquel il ne manque que des talens & de l'eſprit pour être un modèle achevé de ſcélérateſſe ? N'étoit-ce pas aſſez pour vous de vous être affiché vous-même comme un monſtre d'ingratitude, en plongeant le poignard de la calomnie dans le ſein de celui qui vous combla ſi ſouvent de ſes bienfaits. Quoi ! vous oſez attaquer un prélat reſpectable, ſi connu par ſa bienfaiſance, par ſa religion dont il eſt le martyr en ce moment ; vous armez contre lui l'indignation publique, vous inſultez

ſultez à ſes malheurs. Souvenez-vous qu'il fut un tems que vous ſollicitiez à ſes pieds les dons de la fortune, à la faveur d'un père honnête, qui rougit de vous plus d'une fois (1). Je vous dénonce donc à tous les Français comme un modèle d'ingratitude ; aux ennemis les plus redoutables de ce digne prélat, au club même, dont vous êtes devenu le plus vil inſtrument, qui vous flatte en apparence, & qui vous mépriſe réellement (2) ; que vous encenſez aujourd'hui, & que demain vous trahirez. Eh ! quelle opinion doit-on avoir d'un prêtre qui fait ſervir ſa plume à déshonorer ſon état, qui trahit ſa religion & l'égliſe, qui oſe jurer en face de Dieu le pour & le contre, le bien & le mal, qui, au nom d'un Dieu de paix, prêche la révolte, l'inſubordination & la déſobéiſſance au premier chef de l'égliſe ? Se-

(1) Son père fut obligé de le faire interdire il y a douze ans, parce qu'il avoit ſu prouver dès ce tems-là l'égalité des droits de l'homme & de la femme. C'eſt la ſeule thèſe qu'il ait démontrée juſqu'à l'évidence.

(2) Lorſqu'il débita ſon Antidote au club, il y mit tant de chaleur qu'il en ſua. Un clubiſte dît tout bas : Oh le vilain, comme il ſue ! IL SUE LE CRIME.

ra-t-il étonnant qu'il se porte de nouveau à déchirer ses amis, ses protecteurs ? Quelle monstruosité !

Sans mettre en parallèle les ecclésiastiques du vieux tems avec ceux de nos jours, vous pourriez faire paroître sur la scène un homme revêtu d'un caractère qu'il abhorre, qui passa sa jeunesse dans les plus infâmes plaisirs, qui s'attira plus d'une fois la malédiction de ses parens, qui puisa toutes ses connoissances dans les romans les plus infects, romans dont le nom seul imprime la rougeur sur tous les visages. Vous auriez pu peindre un homme volage & capricieux par caractère, fougueux par tempérament, complaisant jusqu'au crime pour les scélérats, cruel jusqu'à la férocité pour les gens vertueux, jaloux, traître, vindicatif, en un mot, qui foule aux pieds la divinité, & place sur l'autel la volupté qu'il adore ; ensuite vous écrier : « Ministres d'un Dieu de paix, êtes-vous » bien les représentans de cet aimable » Jesus, de cet agneau plein de douceur, dont vous devriez être les » fidèles imitateurs » (1).

Que vous expliquez admirablement

(1) Second Discours.

bien l'antiquité ! Comme vous répandez la lumière sur les faits les plus obscurs ! Il semble que vous ayez été le témoin de tout ce qui s'est passé depuis le commencement du monde. Quelle clarté, quelle précision, quand vous racontez l'établissement des curés ! « Dans la primitive église, il n'y avoit » encore que des évêques, dites-vous, » chaque ville avoit le sien, ils avoient » des prêtres ou chorévêques qui leur » aidoient dans les fonctions du mi- » nistère ; ils les envoyoient desservir » dans les autres églises & dans les » campagnes ». (1) Voilà pourtant une vérité sortie de votre bouche. Il semble que vous allez en conclure ce qui suit naturellement, qu'aux évêques seuls appartient la nomination aux cures, puisque dans les premiers siècles de l'église les curés étoient envoyés par les évêques, qu'ils ne géroient que les fonctions des évêques, ce qui leur donnoit le nom de chorévêques. Voilà à notre jugement comme un homme de bon sens auroit raisonné, d'après ce que vous citez. Mais vous découvrez une si grande convenance entre les élections d'aujourd'hui, faites par

(1) Second Discours.

des juifs & des proteſtans, & le pouvoir que les évêques avoient de droit divin de deſſervir les cures par eux-mêmes ou leurs délégués, que vous vous écriez tout d'un coup : C'eſt la même choſe. Quoique j'aie dit que les curés étoient envoyés par les évêques, je veux conclure, malgré l'évidence, que les élections ſe ſont toujours faites comme aujourd'hui, & que la conſtitution civile du clergé n'a fait que rétablir les choſes dans leur premier état ; que la religion n'eſt attaquée ni dans ſon dogme, ni dans ſa morale, malgré l'anéantiſſement du pouvoir des évêques ſur toutes leurs paroiſſes. Vous dites plus, car vous nous apprenez que ce pouvoir des évêques, qu'ils ont reçu de Jeſus-Chriſt, étoit un abus, & que, faute au clergé de l'avoir réformé, le gouvernement eſt devenu ſeul compétent de cette réforme. Quel blaſphême ! (1).

(1) Quoique la religion de notre auteur ne brille pas avec éclat dans ſon ouvrage, il a cependant des vertus ; il eſt charitable, amateur de la virginité, &, pour la conſerver dans ſes jeunes paroiſſiennes, il les nourrit & entretient, il en eſt même le gardien, & leur fournit, dit-on, juſqu'au PETIT NÉCESSAIRE; pour que leur vertu ne ſoit point expoſée.

Ceſſez donc de calomnier Jeſus-Chriſt & ſa religion. Il eſt la vérité éternelle ; il n'a pu tromper les hommes, & jamais il ne permettra que ſa morale ſoit altérée ; ce n'eſt pas aux philoſophes du ſiècle qu'il a confié le ſoin de la faire obſerver. C'eſt à l'égliſe ſeule qu'il a confié ce dépôt ſacré ; il l'a établie ſon interprète ; il l'a revêtue de toute ſon autorité. C'eſt à elle ſeule qu'il a dit : « Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous mépriſe, me mépriſe; celui qui n'écoutera pas l'égliſe » devra être regardé & traité comme un » payen & un publicain : inſtruiſez toutes les nations ; apprenez-leur à » obſerver tout ce que je vous ai enſeigné ». Voilà le langage que Jeſus-Chriſt tenoit à ſes apôtres. Comment les évêques, qui ſont leurs ſucceſſeurs, pourront-ils enſeigner les nations, ſi on leur ravit juſqu'au choix de leurs coopérateurs ? Comment pourront-ils les éclairer, ſi leurs lumières ſe trouvent éteintes dans un conſeil ſouvent impie, qu'eux-mêmes n'auront pas choiſi. Enfin comment pourront-ils travailler au grand œuvre de la religion, ſi on empêche l'exercice de leurs fonctions, de ces fonctions ſublimes que Jeſus-Chriſt leur a confiées. Or,

ces fonctions ſont toutes ſpirituelles, puiſqu'elles ne ſont établies que pour le ſalut & le gouvernement des ames; & fût-il vrai que l'A. N. n'eût fait qu'anéantir cette autorité pour en revêtir des mains ſacrilèges, il ſeroit toujours juſte de conclure qu'elle attaque le dogme & la diſcipline. Je dis plus, je dis qu'elle anéantit la religion en ſon entier; car s'il n'y a plus de pouvoir légime, il n'y a plus ni ſacerdoce, ni ſacremens. Tout eſt ſacrilège, tout eſt profanation.

Vous voyez qu'il n'eſt pas beſoin de recourir aux conciles (1) pour prouver que l'A. N. attaque le dogme & la diſcipline, qu'elle ne peut ni ôter

---

(1) L'auteur de l'antidote, après avoir voulu prouver mais inutilement par les conciles que l'A. N. ne fait que rétablir la religion dans ſon premier état, défend qu'on lui réponde par des conciles; « Parce que, dit-il, » ils ont pu autoriſer des abus ». Comme ſi l'égliſe, aſſemblée en concile, pouvoit tomber dans l'erreur. Qu'il retourne à ſon cathéchiſme, & il verra qu'elle eſt infaillible, parce qu'elle eſt aſſiſtée du Saint-Eſprit. Si les conciles autoriſent des abus, pourquoi a-t-il cité celui de Sardique, d'Anthioche & pluſieurs autres qui les réforment. Il ſeroit trop long de relever tant de contradictions, il ſuffit de les indiquer.

ni ravir un pouvoir, une juriſdiction que Jeſus-Chriſt ne lui a pas donnée, que les curés & les évêques déplacés ſont les véritables paſteurs, les ſeuls revêtus du pouvoir de Jeſus-Chriſt, que les nouveaux qui les remplacent ſont ſans miſſion légitime, ſans pouvoir, ſans autorité; que toutes leurs actions ſont frapées de nullité par l'égliſe, d'anathême par Jeſus-Chriſt qui dit que celui qui n'entre pas par la porte, eſt un voleur. C'eſt donc une extravagance de dire que ceux qui refuſent le ſerment ſont obligés de le prêter d'après leurs propres principes pour ne pas abandonner leur troupeau entre les mains des intrus. C'eſt comme ſi vous diſiez que ſaint Pierre, pour conſerver ſa dignité de chef des apôtres, devoit obéir aux empereurs qui lui défendoient, ſous peine de mort, d'annoncer l'évangile. C'eſt comme ſi vous diſiez que tous les apôtres devoient fléchir le genou devant les idoles, afin de conſerver ſur les hommes une autorité qui n'auroit pas été celle de Jeſus-Chiſt. Cependant ils ont tous préféré la mort, plutôt que de conſerver les fidèles confiées à leurs ſoins, aux dépens d'un ſacrilège. Direz-vous que leur zèle n'étoit pas fondé ſur la cha-

rité ? Non, sans doute, puisque saint Paul déclare qu'il veut être anathême pour ses frères, c'est-à-dire s'exposer aux persécutions, aux tourmens pour leur salut, qu'il subira la mort plutôt que de les abandonner. C'est encore ce même zèle, ce même courage qui anime les pasteurs, les vertueux pasteurs qui réfusent de prêter le serment. Vous les arrachez de leur troupeau, mais ils n'en seront jamais séparés; ils n'y seront que plus attachés par le souvenir de ses malheurs, par les vœux qu'ils adresseront au ciel jour & nuit pour sa délivrance, vous leur imposerez silence; mais que leur silence sera éloquent! il se fera entendre du fond même des cachots dans lesquels vous les aurez ensévelis, & les peuples, étonnés de leur courage, diront : Voilà nos vrais pasteurs, ceux qui nous prêchent la vérité, puisqu'ils ne craignent pas de mourir pour elle : eux seuls étoient dignes de notre confiance ; à eux seuls il appartient de nous gouverner. Loin de nous ces faux pasteurs, qui ne sont que des loups ravissans, ces vils mercenaires, qui vendent leur conscience pour de l'argent, dont les inclinations honteuses ne sont pas ignorées, qui ont désappris à rougir, & qui se sont

élancés,

élancés, par un ſerment inique, loin du ſein de l'égliſe, & qui veulent nous entraîner avec eux au fond de l'abyme. Ainſi parla le catholique romain.

Ce diſcours plein de force & de vérité fit pâlir le prêtre parjure. Le trouble dont ſon ame étoit agitée paroiſſoit dans tout ſon extérieur. La crainte, l'incertitude, le remord, ſe peignoient tour-à-tour ſur ſon front; & les ſollicitations d'un peuple nombreux, qui le preſſoit de rentrer dans le ſein de l'égliſe, redoubloient encore les agitations de ſa conſcience. On le voyoit ſombre, taciturne, errant d'un lieu à un autre, luttant ſans ceſſe contre lui-même, & voulant étouffer le ver rongeur qui le devore: telle paroît la mer dans ce calme perfide qui préſage la tempête. Hélas! peut-être alloit-il encore obéir & rendre hommage à la vérité; mais tout-à-coup un nuage épais l'entoure. C'étoit le démon qui le déroboit aux yeux des ſpectateurs pour lui parler en ces termes: Brave & généreux défenſeur de la liberté, faut-il vous décourager en commençant une carrière dans laquelle vous venez d'entrer. Il falloit guérir les bleſſures que le pape avoit faites. Notre antidote n'a pas réuſſi. Nos ennemis triom-

phent, ils n'ont d'autres armes à nous opposer ; c'est la seule qui leur reste. Eh bien, nous ne sommes pas vaincus ; nous avons encore mille moyens de défense : le séjour infernal en est rempli. Vous travaillerez avec nous. Je sens que je ne dois point vous abandonner, & que mes soins & mes services ne vous seront pas inutiles. Mais hélas ! quelle barbarie ! que les démons sont cruels à l'égard de ceux même qu'ils emploient pour l'exécution de leurs noirs complots. Le dirai-je ! ô ciel !... je frissonne !.... Il lui creva les deux yeux, & depuis ce tems il le conduit par la main, ne fait retentir à ses oreilles que le mensonge & la calomnie ; & cet homme digne de compassion envoie encore des adresses, des pétitions ; mais tout est marqué au coin du mensonge, puisque ses yeux ne s'ouvrent plus pour reconnoître la vérité.

Imprimé à Jersey par ordre de la Société des Catholiques-Romains, la seconde année de la persécution française.